

question sur un ton de reproche. J'ai cru devoir exprimer mon avis, parce que je connais ces deux hommes de longue date, bien que je n'aie pas mandat pour le défendre et que je ne sache rien de positif sur l'objet de la plainte portée contre eux. J'estime qu'il n'est pas tout à fait correct de laisser planer des soupçons sur des personnes qui ne peuvent venir s'en défendre devant cette Assemblée, à moins qu'on ne puisse produire des faits.

Puisque notre collègue n'a rien à ajouter à ce sujet, j'en profiterai pour dire quelques mots sur la question débattue. D'après le ministre, la commission des grains a fait \$94,000 de profits depuis treize ans. C'est-à-dire qu'ils ont un surplus s'élevant à cette somme. Mais mon honorable ami de Saltcoats (M. Sales) a donné des chiffres démontrant que la commission des grains avait réellement un surplus de \$4,500,000. Or, je voudrais savoir si je comprends bien les faits. Voici ce que je comprends: les \$94,000 que la commission des grains a ramassés au cours de ses travaux durant treize ans, se rattachent à son travail particulier relatif à l'inspection de l'échantillonnage des grains, et autres choses semblables. D'un autre côté, le montant de \$4,500,000 mentionné par mon honorable ami (M. Sales) provient, si ce chiffre est exact, du fait que la commission des grains a exploité des éleveurs pour le peuple du Canada.

M. SALES: Les deux montants compris, je crois.

L'hon. M. MANION: Y compris les \$94,000? Assurément ce montant est une modeste partie des \$4,500,000. Dans tous les cas, c'est ce que j'ai compris de ces chiffres. Je ne suis pas moi-même intéressé dans cette question. Je ne veux pas faire croire que j'ai des connaissances spéciales sur ce sujet, mais venant de la tête des lacs, où il passe une grande quantité de grain, j'ai entendu bien des discussions sur cette question. Je comprends que, si ces chiffres sont exacts, et je présume qu'ils le sont, les \$4,500,000 ont été accumulés dans la manutention du grain par les éleveurs, exactement de la même manière que les compagnies qui font le commerce de grain. Par exemple, la Bawlf Grain Company de Winnipeg, mentionnée par un honorable député, achète et revend du grain depuis un grand nombre d'années et a bien réussi dans son exploitation. Puis la Grain Growers Grain Company a des éleveurs pour recevoir le grain depuis quelques années et a fait, je crois, des profits raisonnables. Je comprends donc que d'après l'explication que j'ai donnée, ces \$4,500,000 ont été accumulés au cours de la manutention du grain dans les éleveurs, et

que cette somme figure dans un compte séparé. Je pense que le ministre approuvera cette assertion d'une manière générale sans vérifier l'item.

La seule question qui surgit est la suivante. Je puis comprendre la prétention des honorables députés siégeant à ma gauche, et je crois qu'ils ont de bonnes raisons d'affirmer que les \$4,500,000 devraient retourner aux cultivateurs. Je suis parfaitement d'accord avec eux à ce sujet. D'un autre côté, il est assez difficile pour la commission des grains de changer les taux de manutention dans ses élévateurs, parce qu'il faudra faire la même chose pour tous les autres élévateurs; si un élévateur en particulier a des taux moindres que les autres, tous voudront expédier leur grain par cet élévateur, et je présume qu'il se produira des difficultés. Je voudrais dire en même temps que j'accepte volontiers la suggestion de mon honorable ami, que tous les profits réalisés sur le grain, produit venant réellement des cultivateurs, devraient retourner à ces derniers. Je ne dis pas cela parce que nous avons eu une discussion à ce sujet l'autre soir, mais parce que c'est là absolument mon opinion.

Il y a une autre question qui a été mentionnée par mon honorable ami de Qu'Appelle, indirectement, je crois, question qui a soulevé bien des discussions dans tout l'Ouest du Canada au cours de l'année dernière, et c'est celle des marchés sur échantillons. Il a dit que le grain commandait un plus fort prix sur le marché de Vancouver, parce qu'on le vend sur échantillon en cet endroit. Comme je viens de le dire, il y a eu bien des discussions dans tout l'Ouest durant l'année dernière au sujet des marchés sur échantillons, discussions entretenues par quelques-uns de ceux qui voulaient établir ce genre de marché. Or, d'après ce que je comprends, il y a dans nos statuts en vigueur au Canada actuellement et depuis nombre d'années une loi permettant l'établissement à Calgary et à Fort-William de marchés sur échantillons! Ai-je raison sous ce rapport?

M. MILLAR: Mon honorable ami me permettra-t-il d'expliquer que je suis fortement opposé au marché sur échantillons, parce qu'un tel marché, aux termes de la loi, comporte le droit de faire des mélanges, et que cette pratique a actuellement un effet néfaste à Port-Arthur et à Fort-William. Le grain qui a été expédié par le port de Vancouver s'est trouvé vendu d'un port où il n'y a pas de marché sur échantillons ni de privilèges de mélange. Ce grain a réellement été vendu sur échantillon. C'est-à-dire, qu'à son arrivée à Liverpool, on a visité le grain, et celui-ci